

25^{c.} Journal du Lot 25^{c.}

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Quelques-uns des hauts faits de la Commission d'enquête. Est-ce qu'on va laisser longtemps encore fonctionner librement cette vilaine machine à détraquer le régime ?

Je ne sais pas comment on peut qualifier juridiquement la besogne de police accomplie par la commission d'enquête. A moi, simple citoyen, elle apparaît comme une monstruosité. Rien de moins. Je ne connais pas d'autre mot pour définir cette espèce d'attentat contre les lois commises par les faiseurs de lois.

Tandis que fonctionne cette horrible machine à déshonorer les gens et à détraquer le régime, on se demande ce que sont devenues les garanties de justice si péniblement conquises par l'action libératrice de plusieurs générations et ce qui protège encore les citoyens de notre pays contre les fantaisies arbitraires des trente-trois inquisiteurs embusqués dans un sombre défilé du Palais-Bourbon...

Ce qui s'y fait est inouï... Un témoin parle en passant d'un monsieur qui allait souvent fumer des cigarettes dans le bureau de M. Oustric. Aussitôt la commission réclame une perquisition. Le ministre — qui se dit « de la justice » — accourt à ses ordres. Il commande la magistrature qui commande la police qui envahit l'appartement, fouille les tiroirs et bouleverse les papiers du coupable fumeur...

Coupable de quoi ? Coupable d'avoir été nommé ! Est-ce que ça ne suffit pas ?

Une autre fois, le soupçon qui plane sur tout le monde s'abat sur des gens convaincus d'un acte éminemment criminel : ils ont accepté les invitations à dîner de la veuve d'un député mort à la guerre, dont le beau-frère — vous me suivez bien ! — avait un emploi à la banque Oustric ! Oh ! il est de toute importance qu'on connaisse les noms de ces bandits, lesquels n'allaient certainement pas dîner en ville sans avoir de coupables projets. Et l'on s'acharne. Et l'on finit par savoir qu'il s'agit de MM. Léon Blum, André Tardieu, Paul-Boncour, François-Albert, Renaudel !... Stupeur ! — Mais ceux-là, je ne les plains pas. C'est bien fait pour eux. Ils ont voulu la commission d'enquête ; ils l'ont votée ! Il est juste qu'ils la sentent passer... Pour cette fois ils sont simplement tenus d'expliquer leur présence dans la salle à manger. Bien-tôt, on les suivra jusque dans leur chambre à coucher !

Vraiment, ne dirait-on pas quelque carrefour sinistre où des agresseurs tapis attendent pour l'estourbir le premier passant venu ? Dans ce genre ignoble, l'affaire Moyssset est un modèle. Il faut lire ça en détail pour se rendre compte de ce que, dans une atmosphère générale de peur et de lâcheté, des gens aussi redoutablement armés peuvent faire de mal avec rien !... Irréprochable à tous égards, ce M. Moyssset a commis le crime d'être chef de cabinet de MM. Leygues et André Tardieu. Or, la banque Oustric, il y a quelques années, avait préparé à son intention un projet de contrat qu'il n'a même pas voulu prendre connaissance !... Qu'importe ! Il n'en faut pas davantage à la commission pour jeter le déshonneur sur quelqu'un. Et avec cette feuille blanche, on a constitué ce qu'on appelle « le dossier Moyssset ». C'est un comble, mais c'est comme ça ! Et désormais, M. Moyssset risque de rester toute sa vie « l'homme qui a eu son dossier à la commission d'enquête » ou « l'homme qui trafiquait avec Oustric »...

Voilà quelques exemples ! N'importe qui, passant dans la rue, peut être livré en pâture aux trente-trois tourmenteurs de la commission laquelle dispose à son gré de l'honneur des citoyens.

Quelle est la qualité de ces hommes ? Ils ont été nommés par des électeurs politiques pour remplir un mandat politique. Voulez-vous me dire en quoi ces représentants, choisis pour des raisons d'opinion, sont qualifiés pour rendre la justice ? Celle-ci, en outre de la science juridique, exige

d'abord l'impartialité. Et c'est précisément la qualité que n'ont pas et ne peuvent pas avoir ces enquêteurs, lesquels sont forcément partiaux, puisqu'ils sont des hommes de parti...

En vérité, il fallait un certain toupet pour réclamer cette commission d'enquête au nom de la République alors qu'elle en viole toutes les lois et qu'elle en méconnaît tous les principes...

Nous ne pouvons pas savoir combien de temps encore elle sévira, protégée par le plus bas de tous les sentiments : par la peur. Oui ! La peur d'être soupçonné de vouloir défendre des coupables. Mais nous savons bien que s'il y avait encore dans notre pays quelque chose de ce vieil esprit républicain qui l'animait autrefois, la vilaine et bourbeuse carrière de la commission serait bientôt finie.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

GRANDEUR ET DECADENCE

Q'advient-il des grandes fortunes américaines, quand disparaissent les hommes qui les ont créées ? Subsistent-elles, ou bien se résolvent-elles à rien, en l'espace de quelques générations ? M. T. Flynn, un journaliste yankee qui vient d'étudier le problème, arrive à cette conclusion que les grandes fortunes, dans la plupart des cas, ne survivent que très peu de temps.

Un associé de I.-J. Astor, John Wendell, avait laissé à son fils et à ses six filles son immense fortune, consistant en terrains en plein centre de New-York, en stipulant que les six filles ne devaient ni se marier, ni vendre les terrains, ni les affermer. Ces héritières modèles respectèrent la volonté de leur père, vécurent une vie sans joie, et lorsque, récemment, la dernière d'entre elles mourut, elle légua 100 millions de dollars à des œuvres charitables. Quant à I.-J. Astor en 1848, il avait laissé 25 millions de dollars à son fils. Ces 25 millions, devenus 100, échurent aux deux fils de ce dernier, en 1890. Mais les petits-fils de I.-J. Astor n'avaient pas les capacités de leur père à un degré égal : tandis que l'un, de ses 50 millions en faisait 75, l'autre arrivait à en faire 150.

A l'heure actuelle, cependant, la fortune des Astor, bien qu'une des plus résistantes de toutes les fortunes américaines, est inférieure à ce qu'elle était il y a vingt ans.

Que le goût de faire fortune ait diminué, on peut le voir d'une façon plus frappante par l'exemple des Vanderbilt, dont le fondateur de la dynastie mourut il y a cinquante ans en possession de 100 millions de dollars. Son fils doubla la somme, mais le petit-fils, en mourant, ne laissait plus que 35 millions qui furent partagés en quatre. Le roi de l'acier Carnegie, posséda par moments 300 millions de dollars, donna en outre, de son vivant, quelque 425 millions de dollars à la fondation qui porte son nom — et ne laissa à sa femme et à ses œuvres que 23 millions. Son associé, H.-C. Frick, légua 117 millions de dollars aux œuvres de bienfaisance et à ses enfants, 25 millions seulement, sur lesquels le fisc prit encore 10 millions. Quant aux 66 millions que laissa Russel Sage, sa veuve légua à des œuvres. Lorsque Gould mourut, il laissait 75 millions : son fils Georges en perdit une grande partie et ne laissa à son tour que 30 millions, qui furent alors partagés entre les membres de la famille.

Ainsi se divisa et s'éparpilla le trésor de maint autre Crésus. J.-S. Kennedy sur les 60 millions qu'il possédait, en donna 35 à des œuvres, le reste à sa veuve et à sa famille. A la seconde génération, d'après l'enquête de Flynn, les grandes fortunes ne se sont maintenues que dans les familles Widener, Mevhauser, Rockefeller et Morgan. Sur les 20 propriétaires, banquiers et industriels qui étaient il y a 90 ans les hommes les plus riches de New-York et des Etats-Unis, il n'y en a pour ainsi dire pas un seul dont on se rappelle encore le nom. Et, sur les 59 personnes qu'une liste récente signale comme les plus riches à l'heure actuelle, il n'y en a pas dont la fortune remonte plus haut que la troisième génération. Mais il est juste de reconnaître que la plupart des milliardaires américains ont distribué la plus grande partie de leurs richesses à des œuvres et à des fondations, ce qui est, somme toute, la façon la plus élégante et la plus utile de s'appauvrir...

Informations

Au Sénat

Le Sénat s'est réuni jeudi. Cette procédure inaccoutumée avait pour seul but la ratification par la Haute Assemblée de la composition de ses grandes Commissions suivant les listes présentées par les groupes.

La séance dura vingt minutes. Elle fut marquée par la validation de l'élection de M. Cadot, sénateur socialiste, élu dans le Pas-de-Calais au siège du modéré M. Bachelet, décédé.

Le Sénat a décidé ensuite de se réunir vendredi pour entendre lecture de la déclaration ministérielle.

La grande autorité de M. Briand

Le Comité français d'étude pour l'union douanière européenne réuni mercredi a entendu une communication de son président, M. Yves le Trocquer, sénateur, ancien ministre, concernant le récent voyage qu'il vient d'effectuer à Budapest, Vienne, Prague et Berlin.

Après avoir rappelé que l'idée d'une Union douanière européenne avait rencontré partout un accueil chaleureux, il a souligné le fait que l'entente douanière première de toute tentative dans le sens d'une union douanière générale.

« Je vous dirai pour terminer, dit-il, que j'ai constaté à l'étranger un fait qui fera plaisir à tous les Français : je veux parler de la situation formidable de notre ministre des affaires étrangères. Partout où j'ai prononcé son nom, j'ai été accueilli par un enthousiasme immense. Il n'y a pas un homme dans le monde entier qui, à l'heure actuelle, jouisse d'un prestige comparable à celui de M. Aristide Briand. »

Bilan de la Banque de France

Le bilan de la Banque de France, pour la semaine du 16 au 26 janvier, fait ressortir une encaisse-or de 55.043.841.497 francs, en augmentation de 641.131.984 francs, sur la semaine précédente.

Les engagements à vue sur lesquels les billets en circulation figurent pour 76.530.270.160 francs, en diminution de 453.148.125 francs sur la semaine précédente, représentent 102.510.480.098 fr.

La proportion de l'encaisse-or aux engagements à vue est de 53,70 0/0 contre 53,92 0/0 la semaine précédente.

La proportion fixée par la loi est 53 0/0.

Responsabilité médicale

Un cas de responsabilité médicale a été évoqué devant la Cour d'Appel de Douai.

Mme Louis Varet, femme d'un agent de police de Béthune, avait été opérée par un chirurgien qui, par maladresse, blessa grièvement la malade à l'intestin.

Le praticien fut poursuivi devant le tribunal civil de Béthune qui, se basant sur le rapport de trois experts, dont le docteur Paul, accorda à la victime 125 mille francs de dommages-intérêts.

La cour, dans les attendus de son arrêt, rendu hier, a estimé que le chirurgien, qui est mutilé de guerre et qui a la main droite presque ankylosée, a commis une grave imprudence en ne se faisant pas assister d'un aide et que, d'autre part, il est nécessaire que les membres des jurés aient pleine confiance en leurs médecins. La cour a élevé à 200 francs l'indemnité à payer à Mme Varet. Celle-ci avait demandé 350.000 francs.

En Espagne

MM. Burgos, Mazo, Bergamín, Melquiades, Alvarez et Villanueva, chef du parti conservateur espagnol, se sont réunis sous la présidence de M. Sanchez Guerra.

Après une courte délibération, ils ont, à l'unanimité, décidé de ne pas prendre part aux élections annoncées pour le 1^{er} mars.

« L'aggravation notoire de la situation politique nous a obligés à nous réunir à nouveau. Nous maintenons intégralement l'union et les décisions dont nous avons fait part dans un communiqué précédent. »

Les socialistes et le groupe de la droite républicaine s'abstiendront aussi.

Dans la Heimwehr Autrichienne

La scission que l'on attendait dans la Heimwehr s'est produite au cours de la séance des chefs des divers groupes. La fraction qui s'était ralliée au parti chrétien social a quitté la salle de la réunion dès le début de celle-ci. M. Stahremberg ayant refusé de renoncer à la direction du parti ainsi qu'à déposer son mandat de député. Lorsque M. Stahremberg déclara que les chefs de l'opposition étaient déposés, une vive discussion s'engagea entre lui et le groupe de l'opposition qui s'est alors retiré.

Victoire de M. Mac Donald

A la Chambre des communes, le débat du bill sur les conflits ouvriers et les « Trade Unions » s'est terminé par la victoire du gouvernement, qui a obtenu 27 voix de majorité.

La plus grande partie des libéraux se

sont abstenus de voter. Huit seulement, parmi lesquels sir John Simon, ont appuyé la motion conservatrice.

La répression en Turquie

Le code pénal turc commuant en vingt-quatre années de détention la peine capitale prononcée contre les incultes sexagénaires, Cheik Essad échappera à la potence.

Pour éviter que ce fait se renouvelle, la nouvelle loi sur la sauvegarde de la République appliquera la peine capitale sans limite d'âge.

EN PEU DE MOTS...

— Le grand industriel W. Chrysler vient de faire augmenter son assurance sur la vie qui atteint maintenant la somme formidable de 240 millions de francs.

— Les aviateurs Boussoit et Rossi qui avaient tenté de s'approprier le record de durée ont abandonné après avoir tenu l'air plus de 56 h. 22 minutes 10 secondes.

— Une jeune anglaise Margaret Douglas, âgée de 16 ans, a comparu devant le tribunal de Liverpool pour bigamie. Elle avait contracté son premier mariage en 1920, à 14 ans.

— Quinze tonnes de dynamite ont fait explosion dans une mine de Linton (Etat d'Indiana). 37 mineurs ont été ensevelis. 7 ont pu être sauvés.

— Mme Flore Janvier, demeurant à Couëron (près de Nantes), est entrée, le 28 janvier, dans sa 102^e année. Elle est née le 28 janvier 1830.

— A Varise (Italie), on vient d'expérimenter un nouveau type de petit navire de guerre appelé « Mas » qui a réalisé une vitesse de 48 milles, soit la plus grande vitesse obtenue jusqu'à présent sur mer.

— Un receveur de l'enregistrement, Pierre Claude, qui avait détourné 413.000 francs, à l'Administration, a été condamné par la Cour d'assises de la Meuse, à 6 ans de réclusion, à la déchéance de la médaille militaire et de la croix de guerre dont il était titulaire.

NOS ÉCHOS

Très ressemblant.

Le célèbre peintre allemand Adolph Menzel, qui était fort laid et d'une taille ridiculement petite, était assis dans un café, quand il s'aperçut soudain qu'une dame, assise à une table proche avec un compagnon, s'amusa à ses dépens et se livrait sur lui à des remarques ironiques.

Sans se départir de son calme, Menzel sortit de sa poche son carnet de croquis et se mit à dessiner avec attention, portant les yeux de la dame à son papier et de son papier à la dame. Au bout de quelques minutes, le cavalier de la dame se leva et, s'approchant de l'artiste :

« Vous pourriez au moins, dit-il, demander à madame la permission de faire son portrait avant de la prendre comme modèle. »

Alors Menzel :

— Je ne sais pas du tout de quoi vous voulez parler, monsieur... Ceci ressemblerait-il, par hasard, à madame ?

Trente secondes après, le couple avait quitté le café. Ce que Menzel avait dessiné sur son carnet, c'était un superbe chameau...

Histoire écossaise.

Un Ecossais, économe comme ils le sont tous, est assis dans un café devant un bock. Soudain, il aperçoit une mouche dans l'écume. Il boit le bock aux trois quarts, puis appelle le garçon, retire la mouche et la bière avec de grands gestes de dégoût et menace de faire du scandale. Le garçon s'excuse et revient, porteur d'un nouveau bock fraîchement tiré.

A la table voisine se trouve un autre Ecossais, qui a observé le manège et qui, lui aussi, a un bock devant lui. A peine le garçon s'est-il éloigné qu'il soulève son chapeau et demande au premier Ecossais :

— Pardon, monsieur, est-ce que la mouche est libre ?...

Typos.

Pour être typo, on n'en est pas moins homme, c'est-à-dire que l'on pense parfois à autre chose, c'est-à-dire que l'on aime parfois à se divertir. Distraction ou plaisanterie ? qui dira jamais si c'est à l'une ou à l'autre que l'on doit la faute de l'impression, laissée récemment par un typo de l'imprimerie Nationale, dans de respectables documents administratifs ?

Il s'agissait de « quittances à souche ». Partout, on imprimait « quittances à souche ». C'était charmant.

Le plus beau, c'est que l'on mit des années à s'en apercevoir.

Bien attaché.

Miss Ethel entre avec sa grand-mère dans le magasin de nouveautés de la petite ville. La grand-mère est sourde, de

LA TREILLE DU ROI

Il s'en est fallu de peu que disparût une des gloires de Fontainebleau, la fameuse treille du roi. Heureusement, la caserne Raoult vient d'être classée comme monument historique. Du coup, la treille est sauvée. Car sa promotion, la caserne la doit beaucoup moins à sa beauté architecturale et militaire qu'à ces vieux murs, râpés et chauds où s'étire et s'éploie au soleil, forte, noueuse, velue, souveraine, chargée de siècles et de raisins, la fameuse treille du roi.

L'emplacement « avec vue sur le parc » tentait les édiles qui sont gens de goût. Ils se faisaient une joie d'y élever quelques immeubles. Une double joie, car, d'abord, il fallait démolir et arracher. Ce sens de la destruction est assez démocratique. On ne l'ignore pas en Avignon, ni en vingt autres bonnes villes moins sonnantes. A Paris même la presse a eu toutes les peines du monde, l'hiver dernier, à tirer des griffes et des pioches... de nos constructeurs un plan agreste et charmant de la rue Clovis. On imagine qu'en jetant bas la caserne et en expropriant la treille murale, illustre et ramifiée comme un arbre généalogique, certains conseillers de Fontainebleau — la ville des lys et des abeilles — pensaient libérer la terre et les esprits. Puisque la mode est aux voyages d'études, pourquoi ne déléguerait-on pas la compagnie des édiles-sapeurs à Hampton-Court, aux portes de Londres ? Ils y verraient, avant d'aller-manger le homard thermidor au Karsino, comment dans un vieux palais, à la Walter Scott, lequel renferme aussi sa part d'histoire, on entoure, de soins, d'égards — et de vitres — une treille magnifique et vénérable.

Quant à la treille du roi, la nôtre, elle a, au fond, une origine municipale et paysanne. Elle fait songer au mot du Béarnais à son jardinier de Fontainebleau, lequel pestait contre la terre brehaigne : « Semez-y des Gascons, ils pousseront partout. » Car elle est presque de Gascogne, cette souche. Qui passe par Cahors peut demander au député-maire d'ouvrir à la bonne page le vieux registre dit livre tanné. Il y verra en ce langage d'oc : « Beau, sec, bref, significatif, militaire, puissant et pertinent » — le chapelet est de Montaigne — que l'an 1531, au mois de juin, furent présentées aux consuls des lettres missives adressées par le roi François 1^{er} au sénéchal du Quercy, Galiot de Genouilhac.

Et mandait ledit roi que lui fut député un vigneron de Cahors, afin de planter et mener à bien un clos de vigne à « Fontainebleau ». Et après que les seigneurs-consuls eurent convoqué la plupart des vignerons de la ville, il fut décidé « fouet conclut » de déléguer Jehan del Rival, dit Prince.

Rival, accueilli par le roi, choisit et fit défricher les terrains, puis entra en Quercy, au mois de novembre, avec un commis de la Cour. On assemble grand nombre de plants et l'on prit le chemin de Paris. « Et faisait porter ledit commis vingt barriques de vin » « dix et douze livres la pipe » « pour ledit seigneur roi et trente mulets chargés desdits plants. » Tout cela franc de péage, quité de tous droits. On imagine ce train et cet arroi — fouels, grolots et chansons — sur ces belles routes que le grand voyer, stimulé par l'humour vagabonde du maître, inspectait sans trêve ni paix. Rival emmenait avec lui son cousin Pierre, Jean Périnet, force valets de terre et d'écurie, gens pour la plupart habiles à l'épamprage et à la faille, entendus aux lunes et aux cuvées.

Rival, accueilli par le roi, choisit et fit défricher les terrains, puis entra en Quercy, au mois de novembre, avec un commis de la Cour. On assemble grand nombre de plants et l'on prit le chemin de Paris. « Et faisait porter ledit commis vingt barriques de vin » « dix et douze livres la pipe » « pour ledit seigneur roi et trente mulets chargés desdits plants. » Tout cela franc de péage, quité de tous droits. On imagine ce train et cet arroi — fouels, grolots et chansons — sur ces belles routes que le grand voyer, stimulé par l'humour vagabonde du maître, inspectait sans trêve ni paix. Rival emmenait avec lui son cousin Pierre, Jean Périnet, force valets de terre et d'écurie, gens pour la plupart habiles à l'épamprage et à la faille, entendus aux lunes et aux cuvées.

C'est tout cela, petite histoire et grands souvenirs, que certains conseillers municipaux ont failli arracher avec la treille royale. Georges d'Esparséa a jeté l'alarme. Les amis de Fontainebleau ont fait front. La treille est sauvée. Portons la santé du conservateur.

Léon LAFAGE.

Une supposition.

— Voilà trois semaines, dit Johannsen, que j'ai un mou à mon mouchoir. Si je savais seulement ce que cela doit me rappeler !

— Peut-être, répond son ami Petersen après un regard sur le mouchoir, peut-être cela doit-il te rappeler de jeter ton mouchoir au sale !...

LE LISEUR.

Chronique du Lot

LE CHOIX D'UN MÉTIER

Difficultés ordinaires d'une bonne orientation

Nous ne parlerons pas de l'orientation professionnelle de l'enfant de l'ouvrier, du commerçant, de l'employé de bureau ou d'administration, de l'ingénieur, du médecin, de l'avocat, de l'artiste, etc., si cet enfant est destiné à suivre la carrière maternelle ou maternelle. Les conditions pour y entrer et y réussir, les avantages et les inconvénients sont connus et appréciés par la famille.

Mais à l'exception de ces cas, l'Orientation professionnelle d'un enfant est devenue un problème qui présente de sérieuses difficultés, dont voici les plus communes :

1° Il faut renoncer aux professions nuisibles à la santé ou au développement normal du débutant, à celles qui sont trop difficiles pour son instruction ou son intelligence, à celles dont l'apprentissage serait trop onéreux, à celles pour lesquelles on ne trouve ni employeur ni école, à celles qui soulèvent une répugnance naturelle insurmontable, pour le sujet à orienter, bref, à celles pour lesquelles le débutant aurait de sérieuses contre indications physiques, intellectuelles ou morales ;

2° Les professions industrielles, commerciales, les emplois administratifs, les carrières artistiques et libérales se recrutent dans un plus grand rayon que jadis et dans tous les milieux sociaux. La concurrence y est très âpre et la stabilité des situations est moindre qu'autrefois ;

3° L'emploi de la machine, la division industrielle et commerciale, la rationalisation, se développent au détriment de l'apprentissage des métiers complets ;

4° Pour arriver par la voie des études générales aux situations moyennes et supérieures de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, aux carrières libérales, il faut, dès l'âge de 10 à 12 ans entrer au collège, au lycée, ou de 12 à 13 ans à l'école primaire supérieure.

De 12 à 13 ou 14, pour apprendre un métier agricole, industriel ou commercial, il faut avoir trouvé un patron ou une école technique de l'activité choisie.

5° L'entretien d'un apprenti ou d'un élève pendant 2, 3, 4 ans et souvent beaucoup longtemps, avec ou sans bourse, est-il possible ?

6° En général, le problème de l'orientation professionnelle se pose sérieusement à la famille que peu de jours avant la décision à prendre. Il devrait dominer toute la scolarité.

Voilà, pères et mères, des difficultés qui se présentent ordinairement pour orienter chacun de vos enfants.

(A suivre). F. DUFFEUX.

Nos représentants

Dans sa séance du 29 janvier courant le Sénat a procédé à la désignation des membres de ses grandes commissions. Il n'y avait en somme à pourvoir qu'à de rares remplacements. Aussi, avons-nous appris avec plaisir l'élection de notre sénateur, Louis Garrigou, à la Commission de l'Enseignement pour laquelle la gauche démocratique avait à l'unanimité présenté sa candidature.

Service de santé

A la suite du concours ouvert pour l'obtention du titre d'assistant des hôpitaux coloniaux, M. le médecin-capitaine Alain, du 16^e régiment de tirailleurs sénégalais, est nommé assistant des hôpitaux-coloniaux.

P. T. T.

Mme Loubet, dame employée des P. T. T. à Paris, est nommée à Cahors.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur en vermeil des vieux serviteurs, est décernée à M. Janis, à Gourdon ; 62 ans de services chez Mme Béziat.

La médaille d'honneur en argent est attribuée à Mlle Garrigou Marie, à Cahors ; 30 ans de services chez M. le chanoine Cubaynes.

M. Vieilcane Frédéric, à Bagnac ; 37 ans de services chez M. le docteur Sénat.

P. O.

M. Charles Julien, chef de gare à St-Clair (Lot), est nommé à Laroquebrou (Gant).

M. Robert Lala, employé à la gare de Saint-Clair est nommé à Massy-Verrière (Seine-et-Oise).

M. Monfred, est nommé chef de gare à Saint-Clair.

SUR LE P.-O.

Automotrice sur pneumatique

M. Gréard, directeur de la Compagnie d'Orléans ; Reboul, directeur du réseau de l'Est ; Margot, directeur du P.-L.-M. ; Javary, directeur du Nord, se sont rendus à Issoudun, pour assister à des essais d'automotrices à rail équipées avec des pneumatiques.

Si les essais sont concluants, ce système, qui a le triple avantage de supprimer le bruit, les secousses et l'usure des rails, pourrait être employé pour les roues de wagons de chemins de fer.

Compatriote

Notre compatriote M. Ludovic Vinel, notaire et maire de Larnagot, chef de service du contentieux, à l'Automobile-Club de Toulouse, est nommé directeur de la même société à Alger.

Nos félicitations.

AU PALAIS DES FÊTES

CETTE SEMAINE
PARADE D'AMOUR
PROGRAMME DE CHOIX
RETENEZ VOS PLACES !!!

Pour cafards, ETO à 2,50. Pour les rats

VIRUS ROUGE Ampoule à 4,50.

Pharmacies, drogueries, herboris-
teries. — OLIVIER, Avignon.

Pour la défense de nos vergers

On sait quel effort considérable la Compagnie d'Orléans a fait dans les régions du Centre et du Sud-Ouest pour le développement des plantations d'arbres fruitiers. Son action se poursuit actuellement avec méthode par la création de Syndicats de planteurs d'arbres fruitiers et les encouragements donnés à l'extension des meilleures variétés commerciales.

L'intérêt, pour les agriculteurs, d'obtenir de beaux fruits commerciaux bien présentés n'est pas à démontrer et, depuis plus de vingt ans, les Services agricoles de la Compagnie d'Orléans ont inlassablement préconisé le classement des fruits par catégories et l'utilisation des meilleurs types d'emballages. Ils se sont efforcés, en outre, de bien faire comprendre aux producteurs l'intérêt qu'ils ont à soigner leurs arbres, à les défendre contre les maladies et les insectes par des traitements appropriés.

Poursuivant cette action, la Compagnie d'Orléans organise, en février prochain, des démonstrations ambulantes de traitements insecticides et antipulvérogamiques avec les appareils de pulvérisation les plus modernes, dans les différentes régions fruitières du Lot, de la Dordogne, de la Creuse et de la Haute-Vienne. Les agriculteurs de ces départements suivront certainement nombreux ces démonstrations pratiques fort instructives et ne manqueront pas d'assister aux Conférences qui seront données avec projections cinématographiques.

Main-d'œuvre agricole.

Voici l'époque à laquelle les propriétaires donnent congé aux métayers ou inversement les métayers donnent congé aux propriétaires et ces derniers sont très souvent fort embarrassés de les remplacer par suite du nombre très réduit sur place des familles de travailleurs.

Malheureusement, depuis quelques années, dans nos régions, par suite de la dépopulation toujours croissante des campagnes, les disponibilités en travailleurs agricoles se réduisent énormément et les bonnes familles sont devenues assez rares.

Pour combler les vides, les propriétaires peuvent obtenir des familles nombreuses et ayant des avances en s'adressant de suite au Bureau de main d'œuvre agricole, 7, cours Fénelon, à Périgueux, qui a actuellement quelques bonnes familles qui seront disponibles dans le courant de l'année.

Sur votre demande, il vous sera adressé tous renseignements utiles, prière de joindre 1 fr. en timbres-poste.

Familles de métayers

Voici l'époque à laquelle les propriétaires donnent congé aux métayers ou inversement les métayers donnent congé aux propriétaires et ces derniers sont très souvent fort embarrassés de les remplacer par suite du nombre très réduit sur place des familles de travailleurs.

Malheureusement, depuis quelques années, dans nos régions, par suite de la dépopulation toujours croissante des campagnes, les disponibilités en travailleurs agricoles se réduisent énormément et les bonnes familles sont devenues assez rares.

Pour combler les vides, les propriétaires peuvent obtenir des familles nombreuses et ayant des avances en s'adressant de suite au Bureau de main d'œuvre agricole, 7, cours Fénelon, à Périgueux, qui a actuellement quelques bonnes familles qui seront disponibles dans le courant de l'année.

Sur votre demande, il vous sera adressé tous renseignements utiles, prière de joindre 1 fr. en timbres-poste.

Avis aux Etrangers

Les étrangers de diverses nationalités, dont la carte d'identité ou le récépissé en leur possession remonte à l'année 1929 doivent sans retard se présenter à la mairie de leur résidence, ce avant le 15 mars prochain, porteurs de toutes leurs pièces, de quatre photographies de face et sans chapeau et effectuer le paiement par mandat-carte des droits de délivrance qui sont : de 20 fr. par chaque personne, ouvrier de l'industrie ou agricole et de 100 fr. pour chaque patron ou propriétaire, ainsi que les membres de sa famille.

Toutes les formalités ci-dessus sont de rigueur et doivent être observées scrupuleusement pour éviter les sanctions prescrites par la loi sur le séjour des étrangers en France.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 31 JANVIER (en soirée)
DIMANCHE 1^{er} FEVRIER
(Matinée et soirée)

La célèbre opérette Paramount

Parade d'amour

AVEC MAURICE CHEVALIER
Film parlant et chantant

EN SUPPLÉMENT :

Un documentaire des plus intéressants, « Les profondeurs de la Mer », et en actualités parlantes, un long reportage sur la vie

et les obsèques

du Maréchal Joffre

Tous les jeudis, samedis et dimanches

ON DANSE
au PALAIS DES FÊTES

EDEN

SAMEDI 31, DIMANCHE 1^{er} FEVRIER
Présentera un grand film français

CAGLIOSTRO

Mise en scène formidable

Cagliostro est un de ces films que l'on voit très rarement à l'écran et qui remportent de véritables triomphes tels que : « Salambo, Ben-Hur ». — Cette semaine allez à l'EDEN, voir Cagliostro, spectacle sensationnel.

Prix des places : Loges-Balcons, 4 fr. ; Réservées, 3 fr. 50 ; Premières, 3 fr. ; Secondes, 2 fr. 50 ; Parquet, 2 fr.

LA POLITIQUE DES PIEDS

Honnit soit qui mal y pense... La vraie, la bonne politique des pieds consiste à les libérer de leurs cors. « Le Diable » enlève les cors en six jours pour toujours 3 fr. 95 Pharmacie Weinmann, à Epemay, et toutes pharmacies. Mais attention !... Exigez « Le Diable » à la pharmacie Orliac à Cahors.

Vieux vin de liqueur naturel

du MAS AMIEL, Jean Dupuy, propriétaire du Mas Amiel à MAURY (Pyr. Or.). — Echantillon gratuit. Représentants demandés.

Le « Tourisme » proteste

L'annonce d'une nouvelle taxe de 0,10 centimes par litre sur l'essence a provoqué une émotion intense dans tous les milieux du Tourisme.

Tous les Groupements rattachés à la Confédération Française du Tourisme : Touring-Club de France, Automobile-Club de France, Automobiles-Clubs régionaux, Union Motocycliste de France et Syndicats d'Initiatives, ont décidé de protester avec énergie contre l'adoption de cette taxe, dont les effets néfastes à l'industrie automobile le seraient encore davantage au développement de la seule grande source actuelle de prospérité que constitue pour la France le Tourisme.

Bourses à l'étranger

Deux concours auront lieu en 1931 pour l'attribution de bourses de séjour en Angleterre, Allemagne, Espagne et Italie. L'un sera réservé aux professeurs d'école normale et d'école primaire supérieure ; il sera accordé vraisemblablement quatre bourses. L'autre sera réservé aux élèves des écoles primaires supérieures qui se destinent à une carrière commerciale ; il est à prévoir qu'il ne sera pas accordé plus de dix bourses.

D'autre part, le ministre pourra accorder environ cinquante bourses de voyageurs d'une durée minimum de six semaines, pendant les grandes vacances, réservées aux instituteurs et institutrices, et aux professeurs en exercice qui enseignent ou auront à enseigner les langues vivantes. Pour ces bourses de voyage, il n'y a pas de concours ; les candidatures sont examinées au ministère par un comité de classement. Le montant de ces bourses de voyage est de 1.500 à 2.000 fr.

Les bourses de quatrième année

Un concours pour l'obtention des bourses de quatrième année dans les écoles normales en vue de la préparation aux écoles normales supérieures d'enseignement primaire de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses aura lieu les 18 et 19 juin au chef-lieu de chaque département. Les registres d'inscription seront clos le 31 mai.

Les truffes

Les marchés aux truffes, dans les diverses communes de l'arrondissement de Cahors sont, toujours, très suivis par les acheteurs, représentant les grandes maisons de comestibles.

Le chiffre réalisé par les trufficulteurs est des plus confortables.

Les marchés de Cahors, de Laibénque et de Limogne ont toujours été très appréciés, et quoi qu'on dise, la truffe s'est toujours bien vendue.

Dans tous les cas, la saison truffière est d'un bon rapport pour les propriétaires.

Ainsi à Limogne, on estime à plusieurs centaines de mille francs, les truffes qui ont été vendues.

Au dernier marché, notamment, que nous vous avons signalé, et non pas depuis le commencement de la saison comme il a été dit, il s'en est vendu pour plus de 100.000 fr. car 1.600 kilos avaient été apportés et ont trouvé preteurs à 65 francs le kilo.

Au marché de Martel, du 28 janvier, les apports de truffes atteignent 500 kilos environ.

Les prix ont oscillé entre 65 et 72 fr. le kilo, mais le prix moyen peut être établi à 62 francs le kilo.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 30 janvier 1931

COUPS ET BLESSURES

Le 23 mai 1930, deux soldats du 10^e régiment de tirailleurs sénégalais, en garnison à Cahors, assaillirent vers 2 heures du matin, un fonctionnaire colonial, en congé dans notre ville.

Il le frappa et lui firent des blessures.

Ce sont les nommés Harroux et Garcia. Ils font défaut. 1 mois de prison à chacun.

VOYAGE SANS BILLET

Fayales-Marcel, cultivateur, Martin Gaston, terrassier, Gay Elie, manoeuvre, tous trois sans domicile fixe, ont voyagé, mais sans billet.

Ils font défaut : 100 francs d'amende à chacun.

CHASSE

Romain B., cultivateur à Labenque, a chassé en temps prohibé. Il s'est fait prendre par les gendarmes. Il est condamné à 100 francs d'amende, plus au prix du permis général, plus à la confiscation du fusil.

DIFFAMATION

Pour diffamation envers la « Société toulousaine anonyme de chemiserie », les sieurs Lafolye et Descoux sont condamnés chacun, à 16 francs d'amende et à 100 francs de dommages-intérêts.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances

Malique Jean-Claude, à Regourd.

Noël Geneviève, rue P.-Wilson.

Duthil Jean-Albert, rue Fondue-Basse, 11.

Selves Jacqueline, rue Hébrard, 7.

Guilhem François, rue P.-Wilson.

Publications de mariage

Séval Jean, Agent général d'assurances à Cahors, et Delmas Marguerite, s. p., à Espagnac-Site-Enlille (Lot).

Després Jean, fermier, et Plagès Yvette, s. p., à Cahors.

Brugidou Pierre, représentant de commerce, et Blanc Jeanne, s. p., à Cahors.

Mariages

Morillon Jean, cultivateur, et Mespoulet Marie, s. p.

Jantal Fernand, conducteur typographe, et Cayrac Fernande, ouvrière d'imprimerie.

Picard André, sergent-chef, au 16^e R. T. S., et Cassan Gabrielle, s. p.

Décès

Lecluse Anne, s. p., 73 ans, rue Wilson.

Barriat Pierre, cultivateur, 58 ans, rue Wilson.

Secourieux Maria, veuve Lagarrigue, s. p., 76 ans, rue Wilson.

Bouyssou Rose, s. p., 77 ans, quai de la Venerie, 1.

Lufin Mélanie, épouse Séval, s. p., 58 ans, rue Donzelle, 22.

Tulet Edouard, sous-économe de Lycée, 71 ans, rue Clémenceau, 1.

Rives Marie, épouse Lagarrigue, 31 ans, rue Wilson.

Landou François, s. p., 71 ans, rue Wilson.

CAHORS MAUVAIS CALCUL

A maintes reprises, les journaux ont eu le souci d'informer les propriétaires de véhicules de toutes sortes, les cyclistes également, de ne pas parcourir les routes, la nuit venue, sans avoir allumé la lanterne.

Ce faisant, les journaux ne se faisaient que les interprètes des agents qui sont chargés du service de surveillance du routage.

Mieux vaut prévenir que sévir, disaient ces agents. On ne pouvait que leur savoir gré de leurs avertissements, puisqu'ils aussi bien la loi leur ordonne de sévir, sans pitié.

Eh ! bien ! nous avons dit, répété ces avertissements ; il semblait qu'ils avaient été entendus par tous les propriétaires de véhicules, les cyclistes également. Il n'en est rien.

Le nombre relativement important de contraventions qui sont dressées et relancées par les journaux, pour « défaut d'éclairage » le prouve bien.

Et encore, il y en a un bon nombre qui ne sont pas relancées.

Les délinquants ne sont pas excusables. Ils ne peuvent pas dire qu'ils ignorent les règlements, la loi.

Ils savent que voyager de nuit, sans lumière, est un danger pour eux et pour les autres.

Pour eux ? Tant pis. Mais pour les piétons, non ! Ceux-ci ont bien le droit d'avoir leur sécurité assurée sur la route.

C'est dire qu'il est incompréhensible que les propriétaires de véhicules de toutes sortes, les cyclistes également, devraient être plus consciencieux, obéir aux règlements faits pour la sécurité publique.

Est-ce par mauvaise volonté, pour le plaisir de dire : « J'ai franchi tant de kilomètres en voiture, en vélo sans lanterne, et on ne m'a rien dit ? » Non !

Est-ce pour économiser quelques centimes de lumière ? Plutôt !

Et ! bien ! c'est un mauvais calcul. Ils s'en aperçoivent bien, quand ils sont obligés de payer le procès-verbal : 51 francs !

Avec 51 francs que de bouts de chandelle ils pourraient se payer !

Mais il ne faut pas raisonner avec des têtes !

Et les fêtus paient !

L. B.

AU PALAIS DES FÊTES

CETTE SEMAINE

PARADE D'AMOUR

GRAND GALA CHANTANT

RETENEZ VOS PLACES !!!

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors croit devoir rappeler aux électeurs de la commune que le délai fixé pour les inscriptions ou radiations sur la liste électorale expire le 4 février courant.

Passé cette date, aucune demande d'inscription ou de radiation ne pourra être acceptée.

Renouvellement des sépultures

Le Maire de Cahors rappelle à ses administrés que la section N° 21, dans laquelle des inhumations ont été faites du 21 mai au 24 novembre 1923, va être affectée à de nouvelles sépultures.

Il invite, en conséquence, les familles intéressées à enlever, pour le 13 février 1931, les signes funéraires placés sur les tombes de leurs parents.

Elles sont prévenues qu'après ce délai les corps seront enlevés et qu'elles ne seront point admises à élever des difficultés ou réclamations quelconques.

Police municipale

M. Gaza, admis au dernier concours pour l'emploi d'agent de police à Cahors, est nommé en remplacement du regretté M. Saillien.

M. Gaza prendra ses fonctions à la date du 1^{er} février 1931.

Cycliste contre auto

M. Boyer, huissier à Cahors, se rendait en auto à Sauzet, lorsque, arrivé au lieu dit « Roc de l'Agasse » (route de Toulouse), il aperçut un cycliste qui venait de la direction de Montouge et se trouvait au milieu de la route.

M. Boyer était à sa droite et commençait à prendre le tournant, lorsque ce cycliste quitta brusquement sa main et se plaça sur la droite de M. Boyer.

Au passage, il heurta avec la roue avant le marche-pied et le garde boue arrière de l'auto, côté droit.

Au choc, le cycliste est tombé sur la banquette. M. Boyer arrêta l'auto et porta secours au cycliste. Il le plaça dans sa voiture et le transporta chez M. le docteur Ségala.

Après examen, M. le docteur Ségala a conclu à une légère luxation de l'épaule gauche. Comme le blessé, nommé Mandé Joseph, 18 ans, d'origine polonaise, est sans famille, à Cahors, il a été conduit à l'hôpital.

Probité

M. Clavière, menuisier, demeurant rue Ste-Barbe, a trouvé, sur la voie publique, une somme importante. Il s'est empressé de faire la déclaration de sa trouvaille au bureau de police.

Félicitations à M. Clavière.

Qui l'a perdu ?

Il a été trouvé un chien bleu d'Auvergne, blanc et noir, paraissant avoir 2 ans environ.

S'adresser à M. Capelle, négociant, à Lauzès (Lot).

NEGLIGENCE COUPABLE

Elle toussait comme une malheureuse, ayant attrapé un bon rhume, et négligeait de prendre des comprimés de Broncodyl qui arrêtent le toux en quelques heures et jugulent un rhume en trois jours. Quelques jours après ce fut la bronchite. Toutes pharmacies et pharmacie Fayret, à Cahors.

Nécrologie

Nous apprenons, avec une vive peine, la mort à l'âge de 62 ans, de M. Joseph Grangié, ancien percepteur des finances, décédé à Puy-l'Evêque, le 28 janvier, après une longue et cruelle maladie.

M. Grangié avait exercé précédemment les fonctions de Chef du Service Topographique de la Nouvelle-Calédonie.

Percepteur depuis 1913, il avait géré durant plus de huit ans la perception de Puy-l'Evêque et avait obtenu il y a deux mois à peine sa mise à la retraite. Par son aménité constante, sa grande bienveillance, sa servabilité de tous les instants, il s'était acquis l'estime et l'affection de tous dans la région.

Un grand concours de monde a suivi ses obsèques qui ont eu lieu vendredi à Puy-l'Evêque. Son inhumation dans le caveau de famille, à Thédirac, s'est déroulée au milieu d'une paisible émotion générale.

M. Joseph Grangié était le frère de notre collaborateur distingué, M. Eugène Grangié, frappé dans ses affections par deux fois dans la même semaine. A notre ami, à Mme Eugène Grangié et à tous leurs proches nous adressons nos condoléances les plus vives dans le double malheur qui les éprouve.

Discours

de M. le Trésorier-payeur général

Au cimetière, M. Lassalle, trésorier-payeur général du Lot, a prononcé le discours suivant, qui a profondément ému l'assistance :

MADAME, MESSIEURS,

Avant que cette douloureuse cérémonie ne s'achève, qu'il me soit permis, au nom de l'Administration des Comptes directs du Trésor et en mon nom personnel, de saluer une dernière fois le fonctionnaire intègre et consciencieux que fut M. Grangié.

A mon arrivée dans le département, j'avais eu l'occasion de voir le voir jusqu'ici. Déjà atteint du mal implacable qui devait l'emporter et, oubliant de son état de santé, il ne se préoccupait que de son service et des moyens de l'assurer.

Très exigeant vis-à-vis de lui-même, il ne pouvait concevoir la moindre défaillance dans l'exercice de ses fonctions. Et en reliant hier ses états de services, je constatais, à son honneur, combien toute sa vie avait été faite du sentiment du devoir et de dévouement à la chose publique.

Parti aux colonies dès le début de sa carrière, il y passa plus de 20 ans en qualité de Géomètre du service topographique de la Nouvelle-Calédonie, donnant, sans compter, à la Mère Patrie le fruit de son savoir et de son activité.

De retour en France, il acceptait, pour se rapprocher de sa famille, les fonctions de Percepteur à Argenteuil, dans le département de l'Ariège. Puis ce fut le retour dans le vieux Quercy dont il avait toujours gardé la nostalgie.

Cette petite ville de Puy-l'Evêque, si hardiment campée sur les bords du Lot, l'avait retenu et il y vivait heureux tout près de son pays d'origine, entouré de la consid

